



Journée d'information des bureaux de l'environnement et d'urbanisme

15 septembre 2023

EES 1 du pôle Foot : localisation



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Contexte

Sites étudiés (variantes)

C6 La Bécassière
Versoix

C2 Champs-Chavannes
Genthod

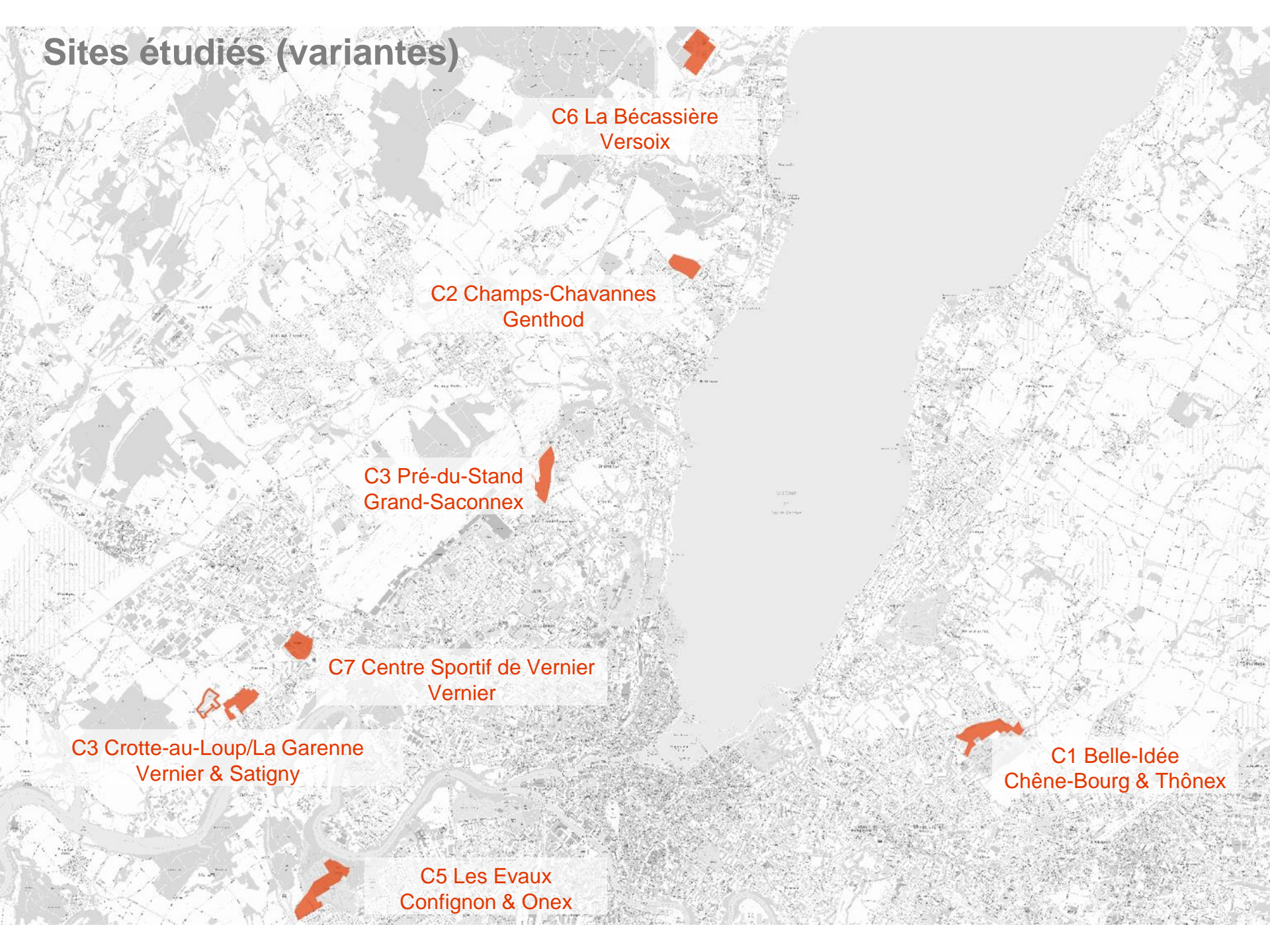
C3 Pré-du-Stand
Grand-Saconnex

C7 Centre Sportif de Vernier
Vernier

C3 Crotte-au-Loup/La Garenne
Vernier & Satigny

C5 Les Evaux
Confignon & Onex

C1 Belle-Idée
Chêne-Bourg & Thônex

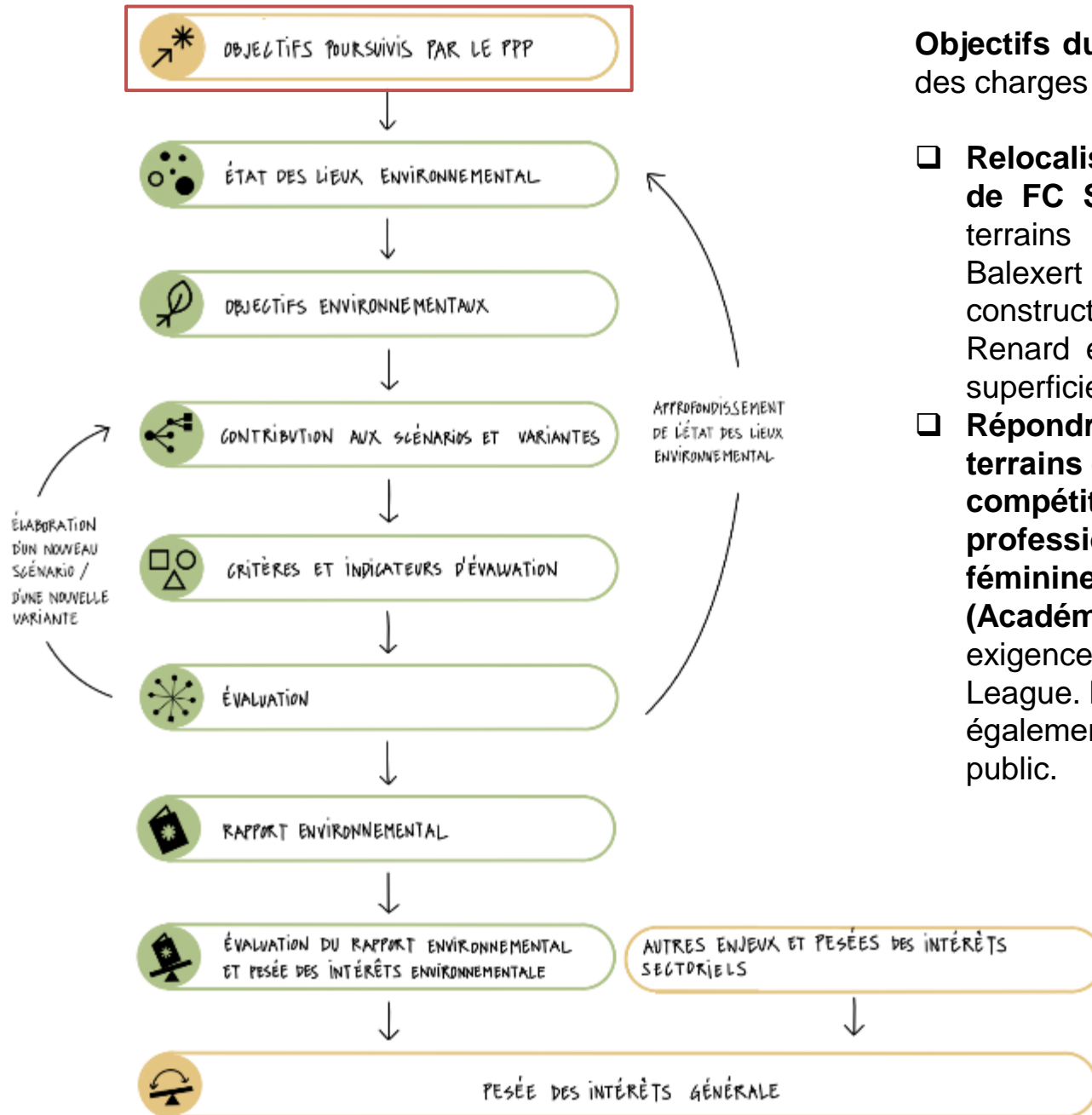


Programme considéré

- ❑ Création de 5 terrains de football, soit au minimum 40'000 m² de surface. Ces cinq terrains doivent pouvoir accueillir du public en configuration assise (sous forme de gradins de 300 places) et/ou en configuration debout (pour 200 personnes).
- ❑ Deux à trois bâtiments :
 - Un bâtiment de 3'970 m² SBP qui accueillera des locaux administratifs, des locaux médicaux et de préparation physique, des locaux de formation et un restaurant (environ 600 m²).
 - Un bâtiment de 1'280 m² de SBP qui accueillera des locaux administratifs, des vestiaires et une infirmerie.
 - Un bâtiment de maintenance des terrains de football d'environ 600 m² de SBP.
- ❑ Des parkings pour les utilisateurs du pôle de formation et le public.
- ❑ Des exigences spécifiques visant à assurer la tranquillité des entraînements sont également identifiées, soit :
 - la possibilité de contrôler les accès au site.
 - une absence de visibilité des terrains utilisés pour l'entraînement des équipes professionnelles depuis les espaces publics.

Méthodologie

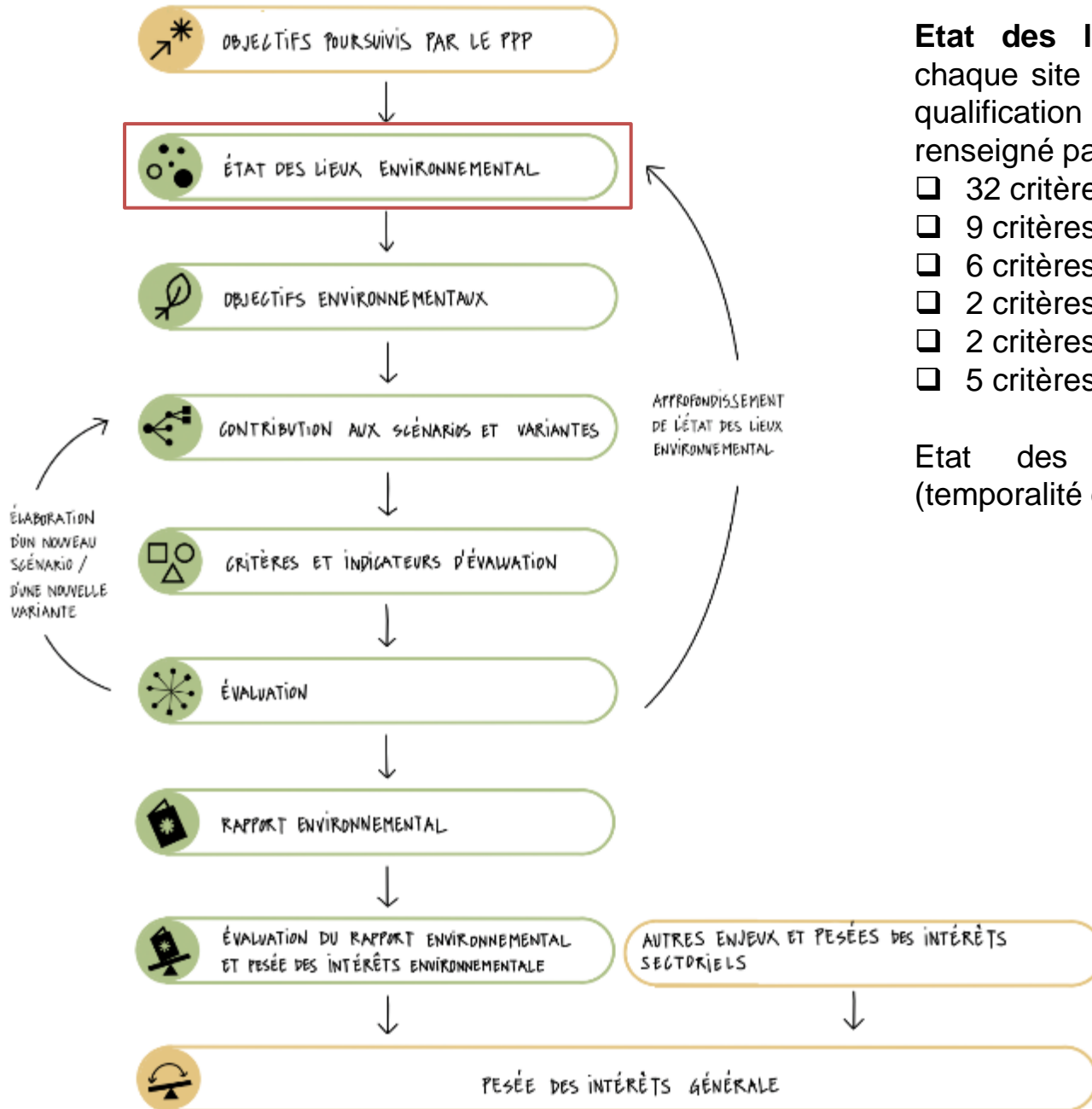
Déroulement de l'EES



Objectifs du PPP définis dans le cahier des charges de l'EES 1 Pôle Foot :

- ❑ **Relocaliser le centre de formation de FC Servette** afin de libérer les terrains actuellement occupés à Balexert et de permettre la construction du cycle d'orientation du Renard et de 300 logements (d'une superficie d'environ 4 ha).
- ❑ **Répondre aux besoins du club en terrains d'entraînement et de compétition pour les équipes professionnelles masculine et féminine et le centre de formation (Académie)** correspondant aux exigences de la Swiss Football League. Les équipements devront également permettre d'accueillir du public.

Déroulement de l'EES

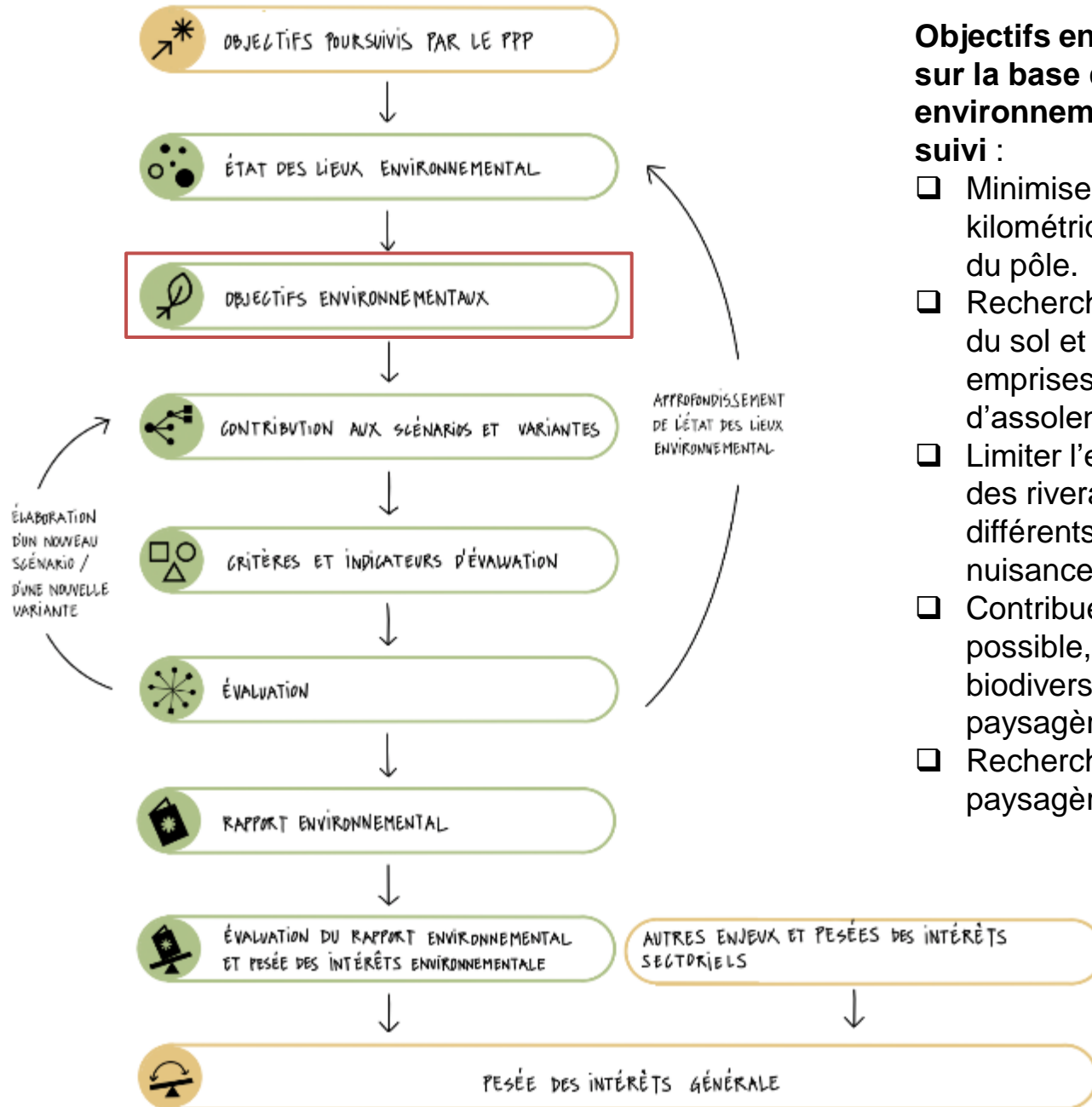


Etat des lieux environnemental de chaque site basé sur l'identification et la qualification de 56 critères, chacun renseigné par un indicateur :

- 32 critères environnementaux
- 9 critères mobilité
- 6 critères AT
- 2 critères foncier
- 2 critères économie
- 5 critères social

Etat des lieux non cartographié (temporalité du processus)

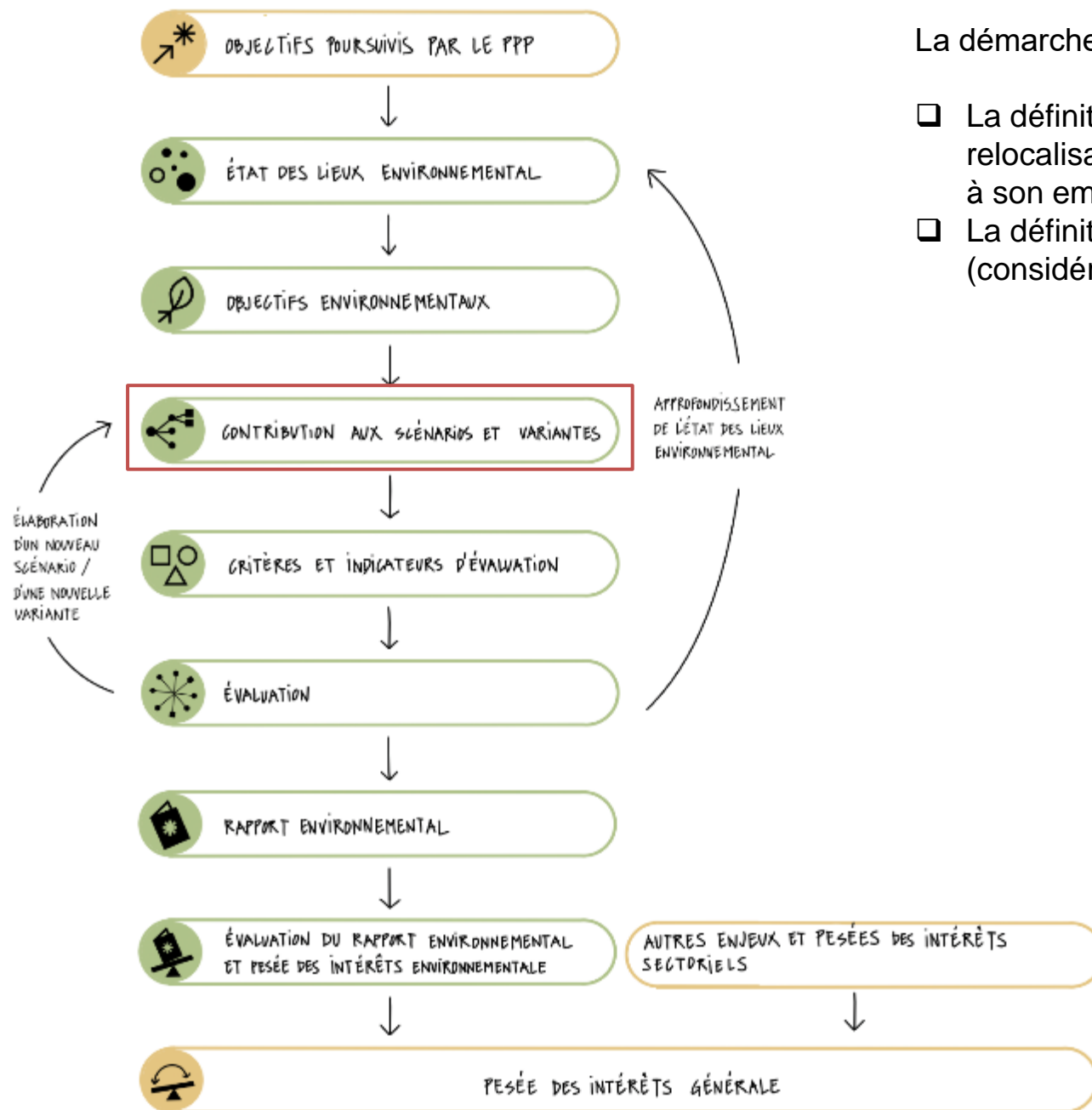
Déroulement de l'EES



Objectifs environnementaux définis sur la base de l'état des lieux environnemental et avec le groupe de suivi :

- ❑ Minimiser les prestations kilométriques liées à la relocalisation du pôle.
- ❑ Rechercher une utilisation optimale du sol et limiter au maximum les emprises sur les surfaces d'assolement (SDA).
- ❑ Limiter l'exposition des usagers et des riverains du pôle foot aux différents types de pollutions, nuisances et risques.
- ❑ Contribuer à la préservation, et si possible, au renforcement de la biodiversité et de la charpente paysagère cantonale.
- ❑ Rechercher une intégration paysagère de qualité du pôle foot.

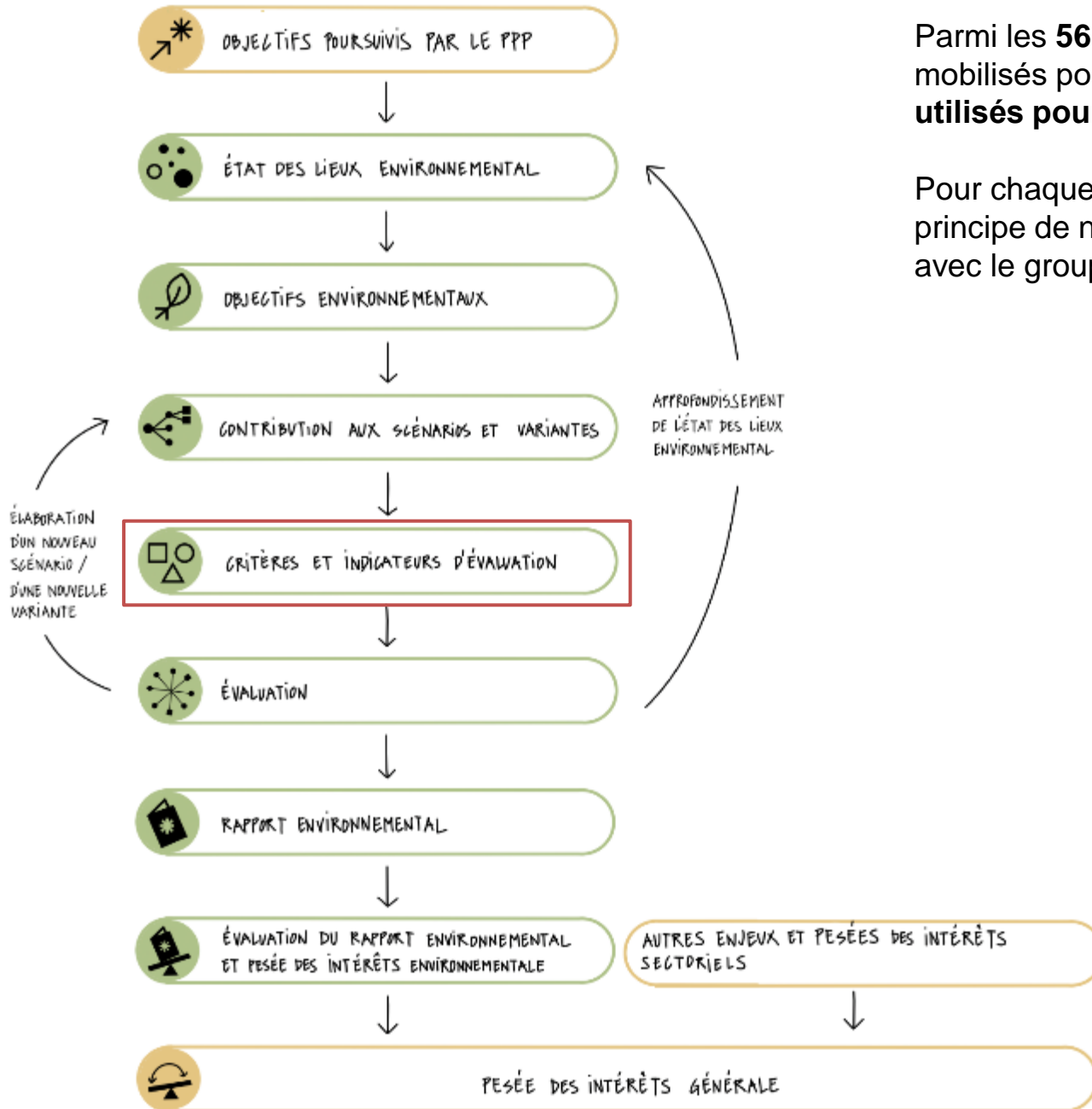
Déroulement de l'EES



La démarche d'EES n'a pas contribué à :

- ❑ La définition de scénarios (par ex relocalisation du PF / maintien du PF à son emplacement actuel).
- ❑ La définition des sites étudiés (considérés comme des variantes)

Déroulement de l'EES



Parmi les **56 critères/indicateurs** mobilisés pour établir l'état des lieux, **31 utilisés pour l'évaluation.**

Pour chaque critère/indicateur, un principe de notation de 0 à 5 a été défini avec le groupe de suivi.

Déroulement de l'EES

Thème	N° Critère	Critère
Nuisances, pollutions et risques	1	Qualité de l'air (site)
	2	Ambiance sonore (site, art. 29/31 OPB).
	3	Paysage sonore (axes routiers, art.9 OPB)
	4	Accidents majeurs (OPAM)
Biodiversité	5	Infrastructure écologique (protection/amélioration)
	6	Naturalité (site, perte/amélioration)
	7	Richesse floristique (site, perte/amélioration)
	8	Trame noire (protection/amélioration)
	9	REG (perte/amélioration)
Paysage et sites	10	Éléments structurants du paysage
	11	Valeurs naturelles et/ou culturelles du paysage
	12	Visibilité / intimité du site
Ressources naturelles	13	Cours d'eau (revitalisation)
	14	Utilisation rationnelle du sol (site)
	15	SAU (dans et hors SDA)
Climat et adaptation au changement climatique	16	Émissions de GES liées à la mobilité
	17	Ilots de chaleur (périmètre de compensation)
	18	Émissions de GES liés au changement d'usage du sol
Mobilité	19	Sécurité et fluidité du réseau routier
	20	Qualité de desserte TP 2030
	21	Qualité de l'accessibilité MD (vélo)
	22	Offre en stationnement
	23	Consommation de SDA
Aménagement du territoire	24	Synergies potentielles avec les équipements sportifs présents sur le site ou à proximité
	25	Projets prévus sur le site
	26	Accueil du programme du PF
Foncier	27	Disponibilité foncière des terrains
	28	Performance de l'investissement (investissement et acquisition)
Économie	29	Potential de valorisation financière des terrains
	30	Acceptabilité sociale du projet (habitants et associations locales)
Social	31	Acceptabilité politique du projet (communes d'accueil)

Critère «Infrastructure écologique»

Indicateurs utilisés

- Part du site inclus dans les "meilleurs 30%" de l'infrastructure écologique cantonale
- Part de la surface d'une zone tampon de 100m autour de chaque site inclus dans les "meilleurs 30%" de l'infrastructure écologique cantonale

Note 0 : Très défavorable - Au moins 20% du site dans l'IE

Note 1 : Défavorable - Moins de 20% du site et plus de 20% de ses abords dans l'IE

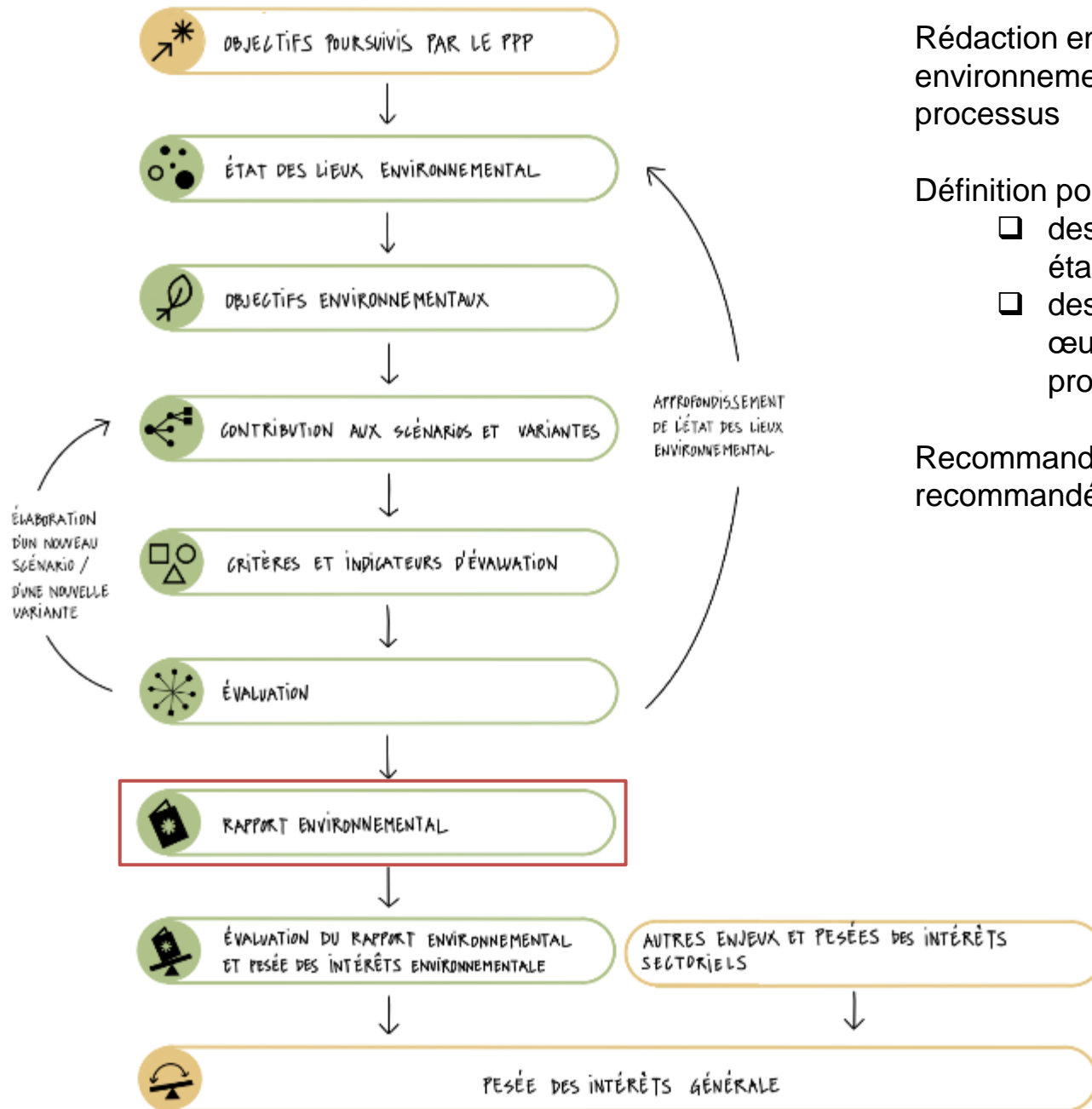
Note 2 : Peu défavorable - Moins de 5% du site et moins de 20% de ses abords dans l'IE

Note 3 : Neutre - Moins de 5% du site et de ses abords dans l'IE

Note 4 : Favorable - Opportunité de restaurer/améliorer l'infrastructure écologique

Note 5 : Très favorable : Mesures de restauration/amélioration de l'infrastructure écologique programmées sur le site et compatibles avec le pôle foot

Déroulement de l'EES

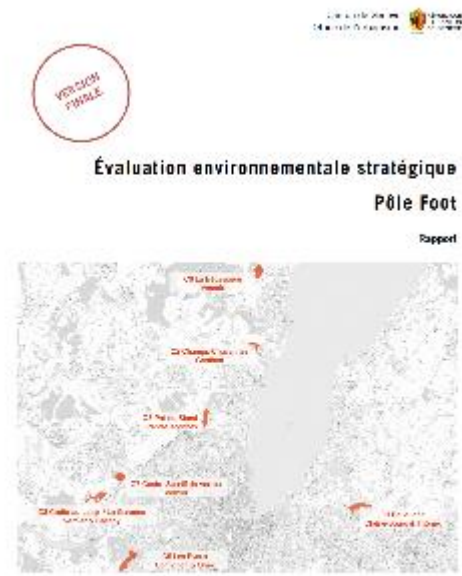


Rédaction en continue du rapport environnemental tout au long du processus

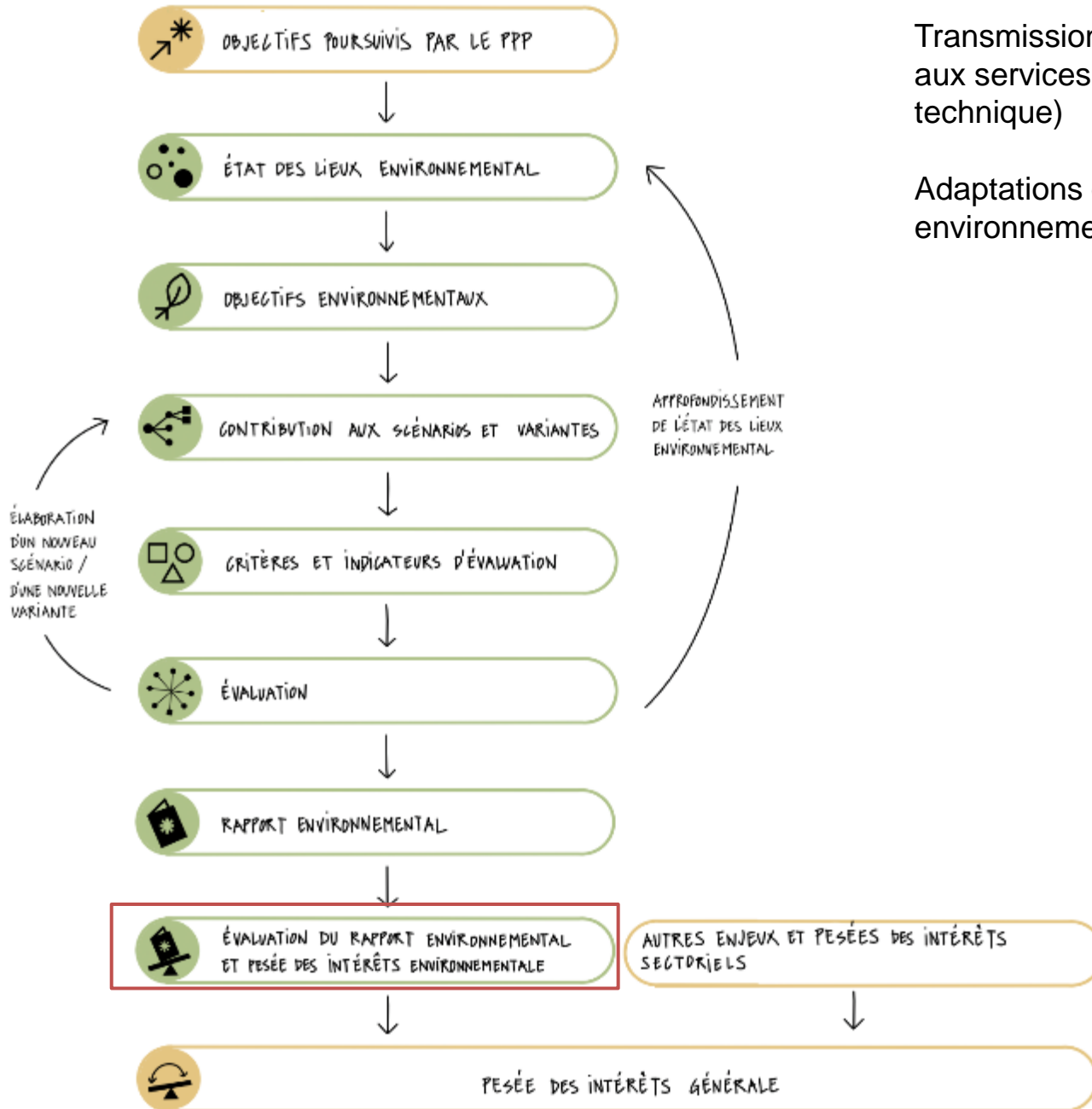
Définition pour chaque site étudié :

- ❑ des études à engager pour les étapes suivantes ;
- ❑ des mesures ERCA à mettre en œuvre pour la suite du processus

Recommandations pour la suite (sites recommandés)



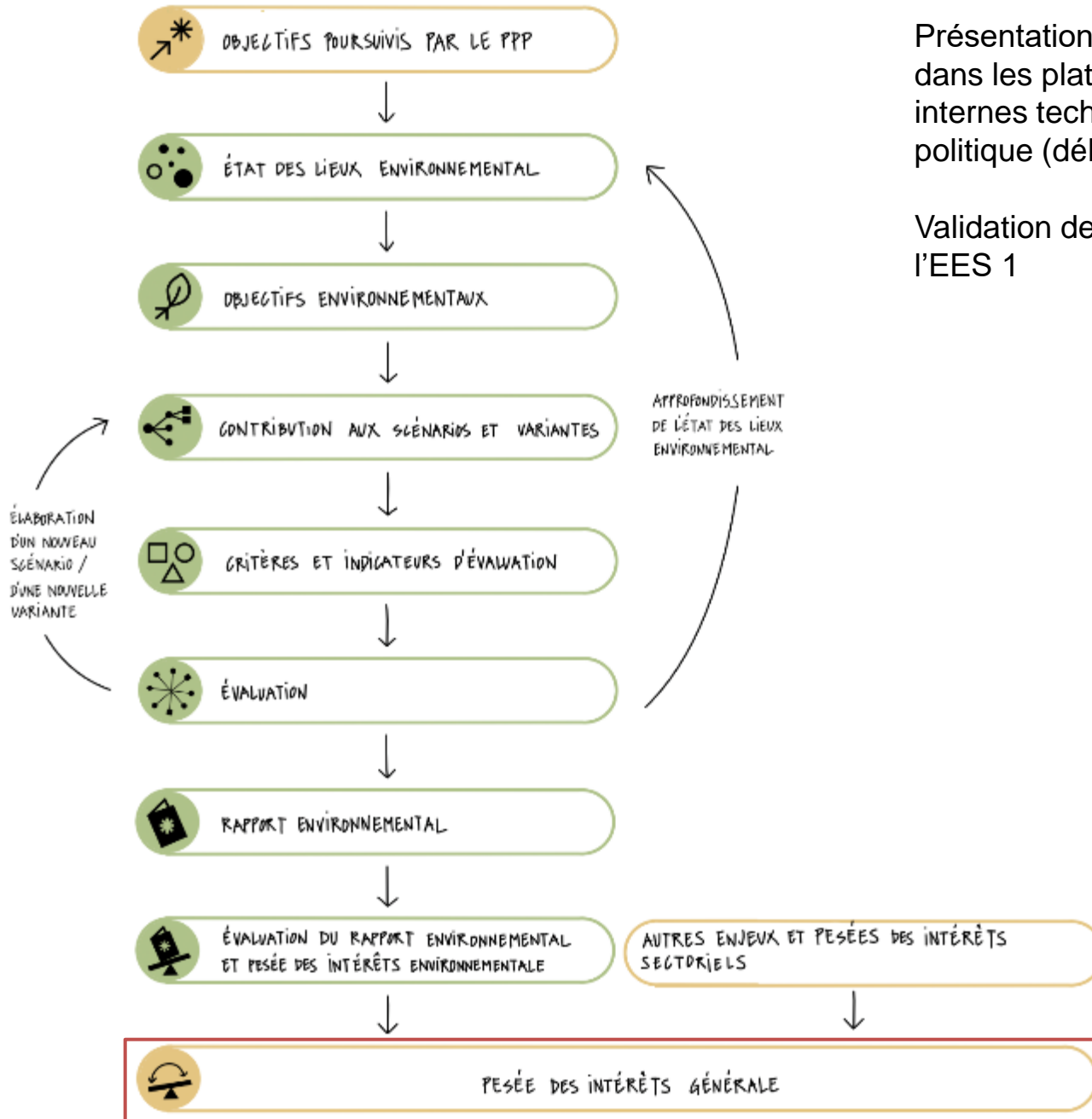
Déroulement de l'EES



Transmission du rapport environnemental aux services experts (consultation technique)

Adaptations et compléments du rapport environnemental

Déroulement de l'EES



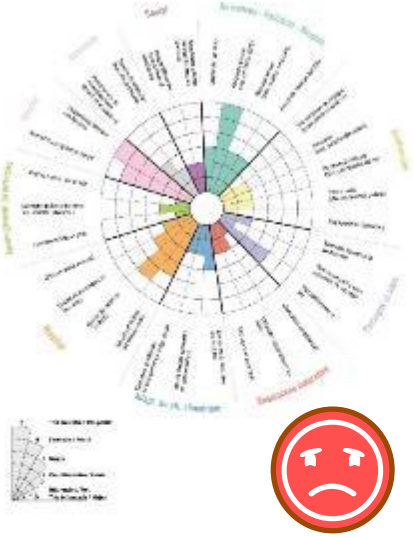
Présentation des résultats de l'EES 1 dans les plateformes de coordination internes techniques puis d'orientation politique (délégation du Conseil d'Etat)

Validation des recommandations de l'EES 1

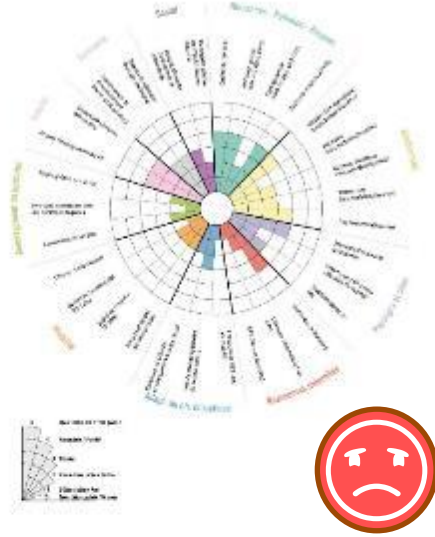
Résultats

Résultats

C1 Belle-Idée
Chêne-Bourg & Thônex



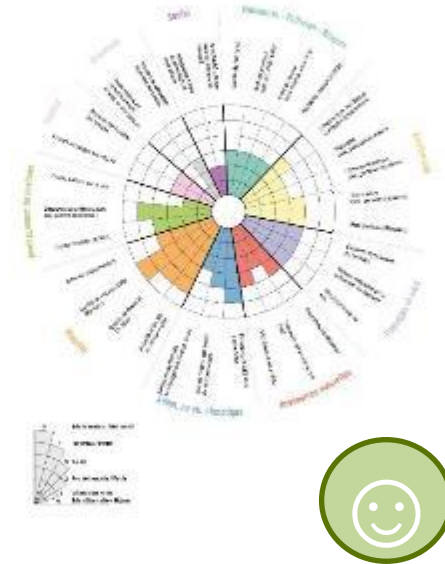
C2 Champs-Chavannes
Genthod



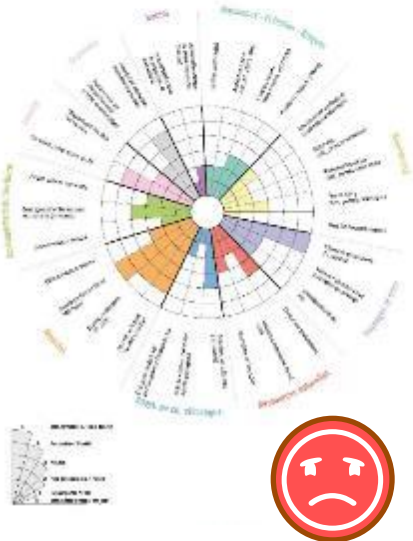
C3 Crotte-au-Loup/La Garenne
Vernier & Satigny



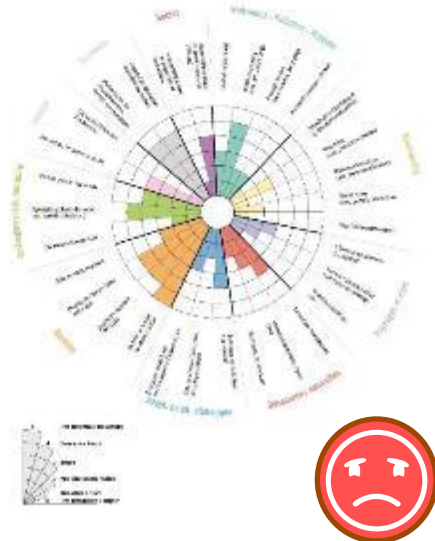
C7 Centre Sportif de Vernier
Vernier



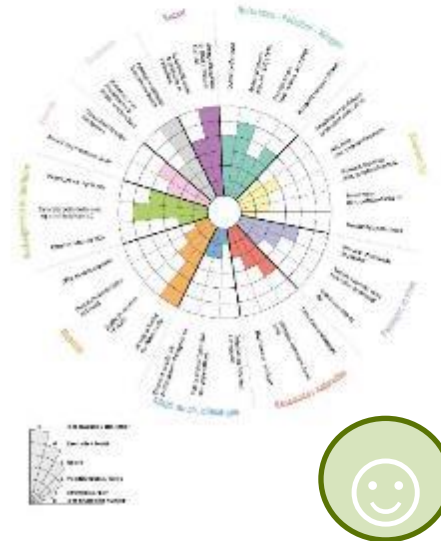
C3 Pré-du-Stand
Grand-Saconnex



C5 Les Evaux
Confignon & Onex

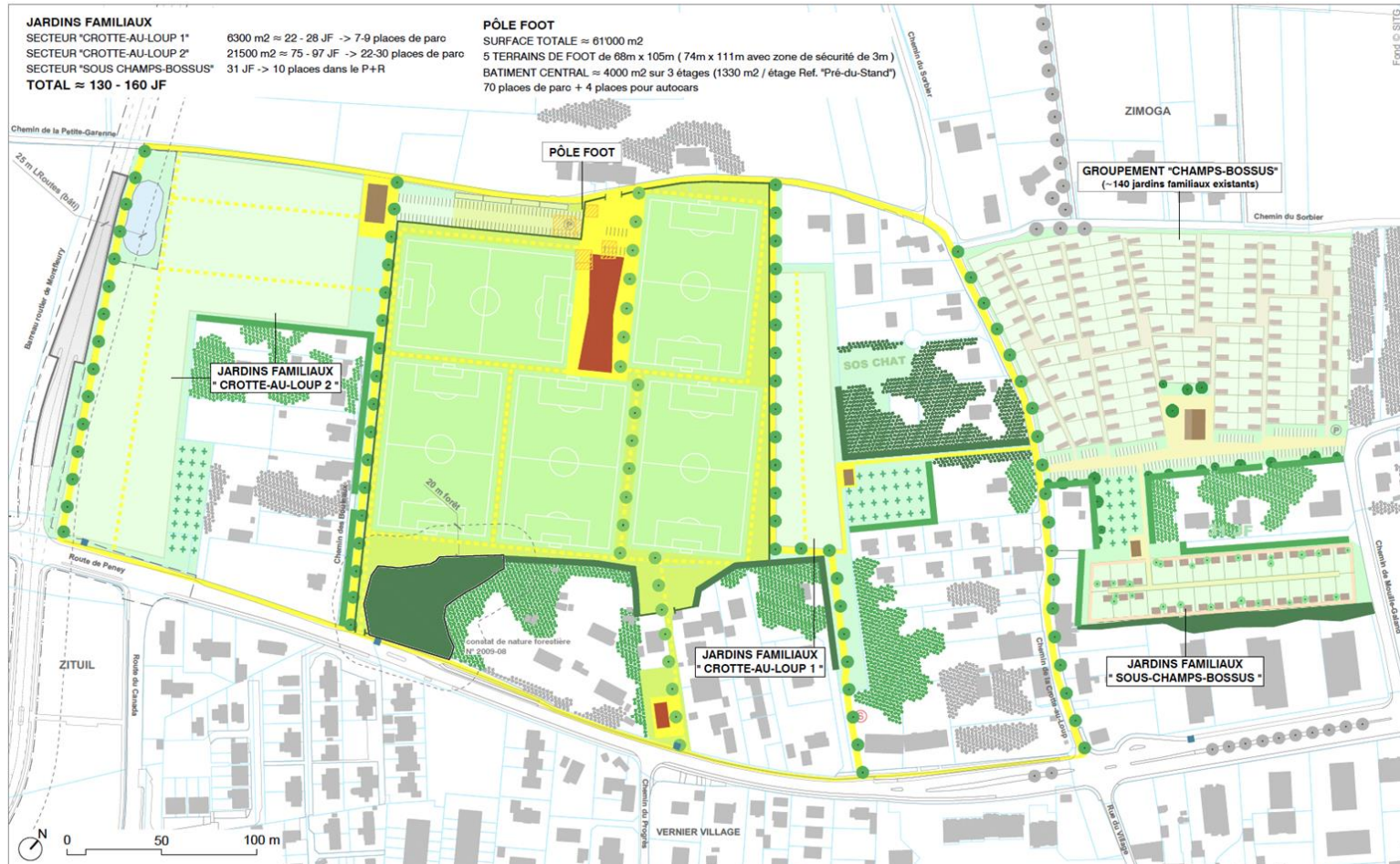


C6 La Bécassière
Versoix

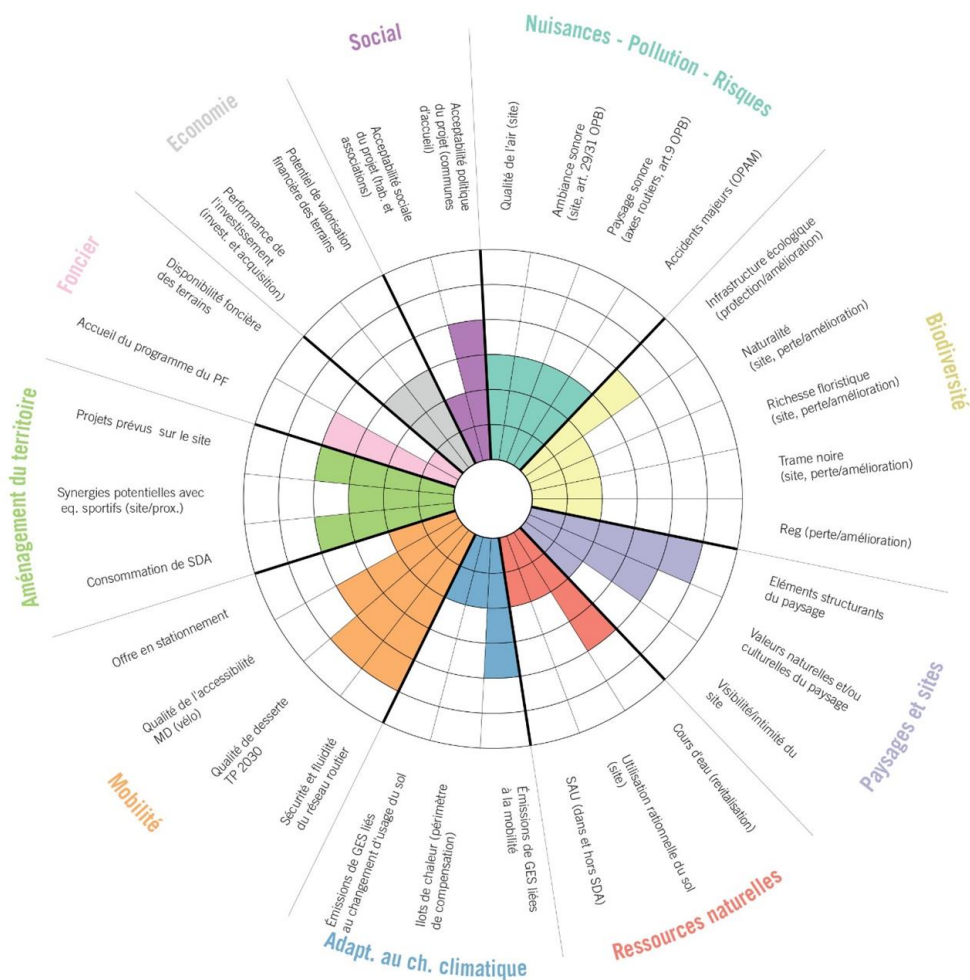


Site C3 – Crotte-au-Loup et La Garenne (Vernier et Satigny)

Variante d'implantation mobilisée / Atelier NOU, 2020



Site C3 – Crotte-au-Loup et La Garenne (Vernier et Satigny)



Analyse / matrice SWOT (MOFF)

Atouts

Site affecté en zone à bâtir (zone D5), mais inconstructible (bruit de l'aéroport). Bonne qualité de desserte TP et MD. Hors SDA.

Faiblesses

Acquisition foncière nécessaire (propriétaires privés). Milieux naturels (disparition de prés) Importance bioclimatique.

Opportunités

Reconversion de la zone à bâtir. Compatibilité avec le projet de relocalisation des jardins familiaux de la Garenne (abandonnée).

Menaces

Voisinage résidentiel au sud et à l'est du site.

Conclusions

Objectifs programmatiques : **satisfaits**

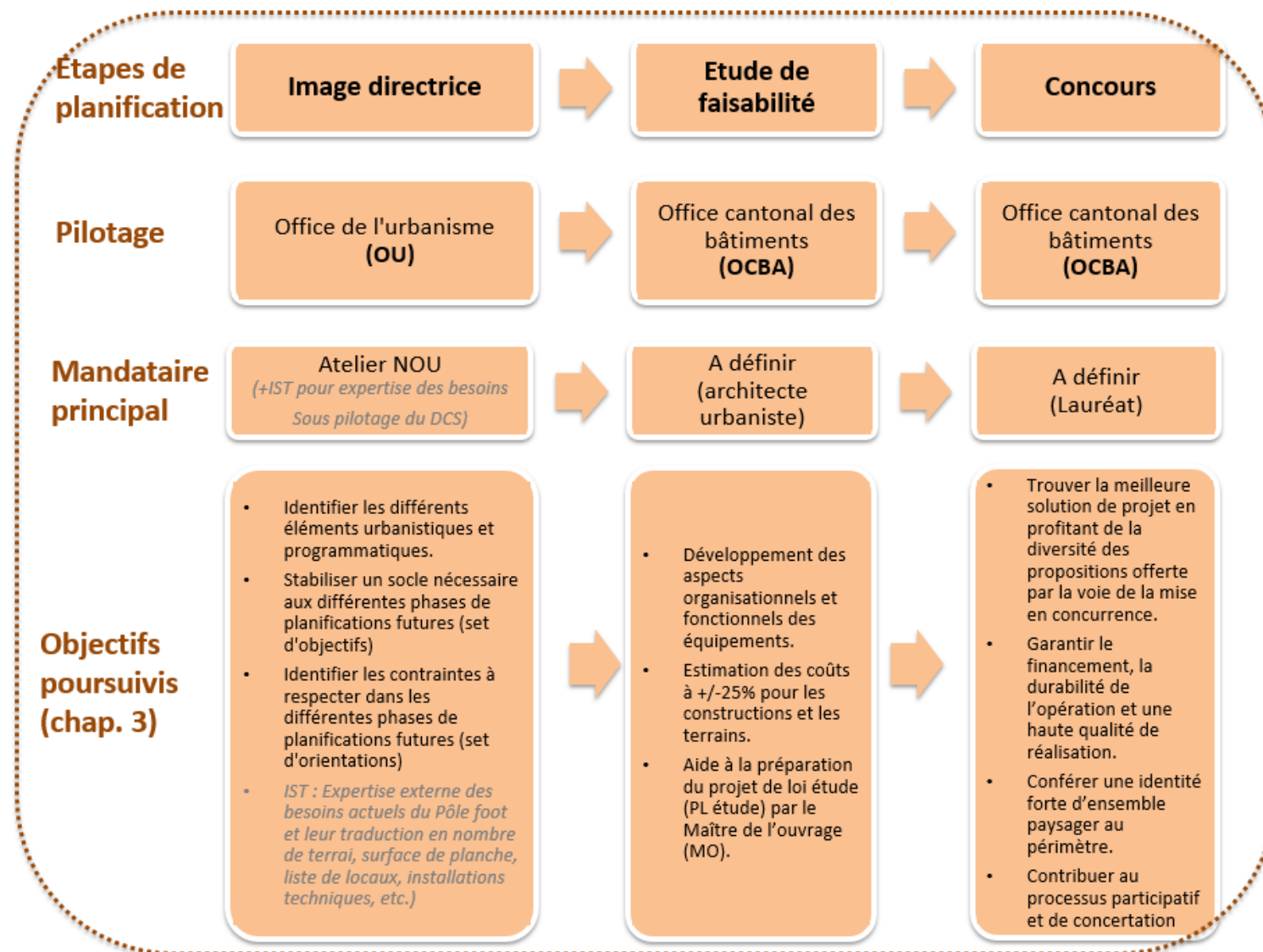
Opportunité et faisabilité réglementaire : **avérées**

Faisabilité foncière : **à confirmer** (propriétaires privés)

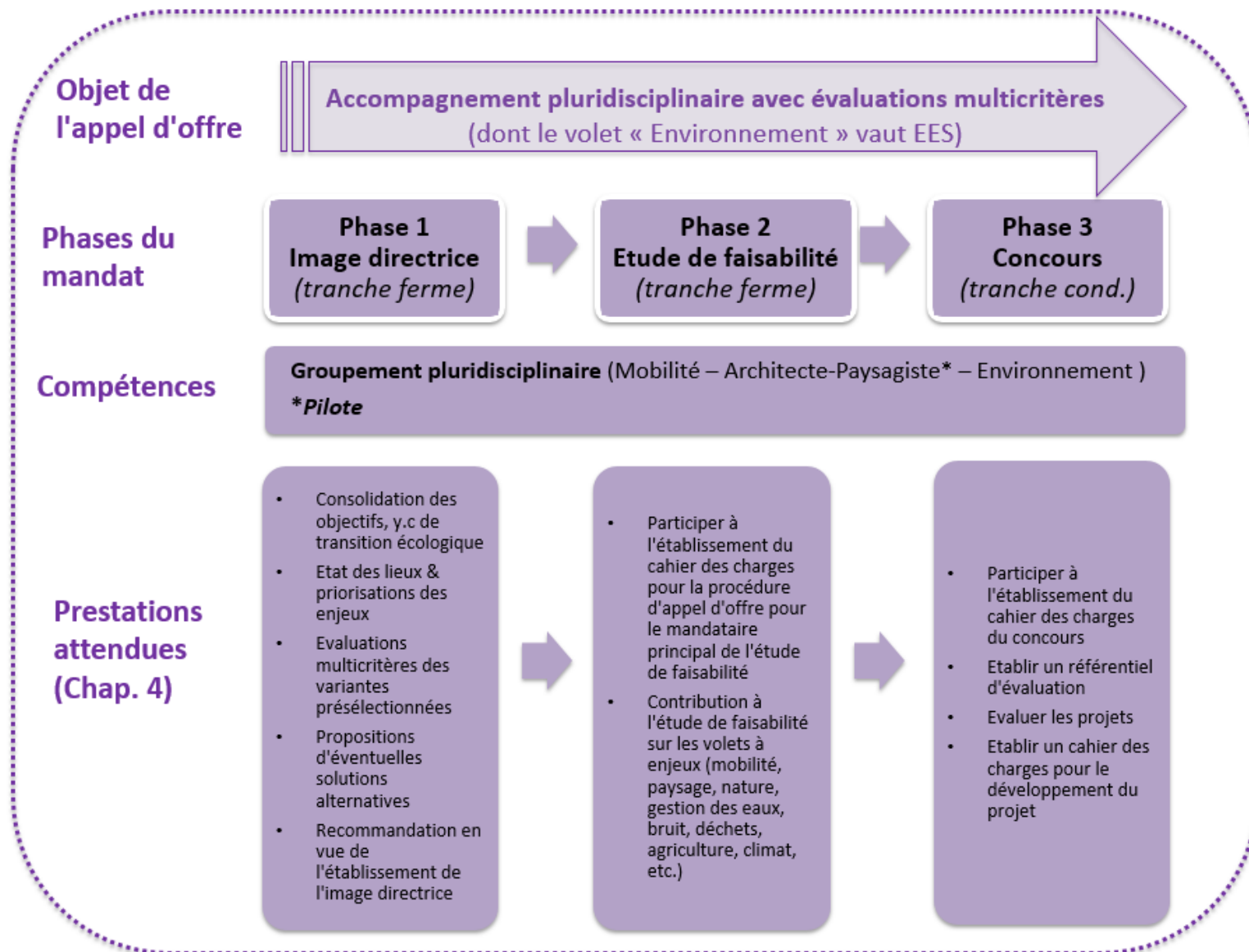
Acceptabilité politique : **à confirmer**

Suite du processus d'évaluation EES 2 : Programmation

Etapes de planification et mandataires principaux



Accompagnement pluridisciplinaire. Phases du mandat et prestations attendues



Cahier des charges de l'accompagnement pluridisciplinaire avec évaluations multicritères

L'objet du mandat correspond à l'accompagnement des maitres d'ouvrage (Office de l'urbanisme– Office cantonal des bâtiments) et de leurs mandataires, par un groupement pluridisciplinaire, sur les 3 phases de planification suivantes :

- L'image directrice de synthèse (pilotage OU) ;
- L'étude de faisabilité (pilotage OCBA) ;
- Le concours (pilotage OCBA).

En complément aux prestations d'accompagnement, le groupement conduira des évaluations multicritères aux différents stades de la planification du site (image directrice; étude de faisabilité; concours). Ces évaluations se baseront sur la méthodologie développée dans le guide genevois de l'EES*.